

Edito

Oser le débat du “service minimum”

Par **Pierre-François Lovens**

Les futurs partenaires de la possible “suédoise” – du nom, faut-il le rappeler, du gouvernement des droites en cours de constitution à l’échelon fédéral – n’ont décidément pas froid aux yeux ! Ces derniers jours, les pistes de réformes apparues sous l’égide de Charles Michel et Kris Peeters n’ont pas fait dans la dentelle. Loin du consensus à la belge, certaines pistes touchent même à quelques solides tabous (en matière de coût du travail, de pension, de fonction publique, entre autres sujets). Parmi ces tabous, celui de l’instauration d’un service minimum dans les transports en commun en cas de grève est probablement l’un des plus tenaces. Evoqué à chaque paralysie de trains, bus ou métros, ce “service” est aussitôt rejeté par les syndicats – et leurs relais politiques – au nom du sacro-saint droit de grève. Les usagers, contribuables de ces services, n’ont alors qu’à se soumettre...

La simple annonce d’un accord de principe sur le service minimum provoque déjà l’ire syndicale. On leur rétorquera que ce service – déjà en vigueur dans certains pays européens – mérite, au minimum, un examen approfondi; et, dans le meilleur des cas, une mise en œuvre progressive là où il s’avérera praticable.

Il ne s’agit pas de casser une quelconque “culture de la grève” dont la Belgique serait la terre d’accueil. Mais de veiller à une continuité du service (au public et d’endiguer les éventuels abus (grèves à répétition, actions sauvages, etc.)

Est-ce pour autant réaliste ? Jo Cornu, le patron de la SNCB, n’y croit pas... Mais faisons au moins l’exercice ! Pour de très nombreux usagers, ne pas toucher à ce tabou serait incompréhensible.